



Tarbes, le 19 mars 2020

M. le Président du CHSCT,
M. le Directeur départemental,

J'ai bien pris note de votre message du 18 mars 2020 à 19 h 00. Effectivement, ce n'est pas à vous de décider qui fait quoi au sein d'un SIP.

Par contre il vous appartient en tant que directeur départemental et président de CHSCT dans cette période d'urgence sanitaire et de crise inédite depuis la guerre, de tout mettre en œuvre pour préserver la santé des agents, de leurs familles et des populations comme le demandent les prescriptions gouvernementales.

Celles-ci priorisent le maintien au domicile et l'instauration partout où cela est possible du télétravail.

Sur ce point, force est de constater que la DGFIP et la DDFIP 65 n'apportent pas les réponses à la hauteur des enjeux en matière de télétravail pour l'accomplissement des missions indispensables, et c'est un euphémisme que de le constater.

Dès lors, les instructions ministérielles sont bien de limiter au maximum le nombre d'agents en présentiel pour assurer les missions indispensables.

A ce titre, compte tenu de ce contexte, le débat en CHSCT du 17 mars avait permis d'apporter des réponses au regard de la situation du département et vous aviez pris une sage décision en neutralisant, le temps de la crise, les mises à jour TH effectuées par les SIP.

Au regard des échanges de mail intervenus depuis avec M. Didier Vergé (membre du CHSCT) nous constatons que vous faites marche arrière en la matière et que vous laissez la gestion des effectifs des SIP à la quasi libre appréciation des chefs de service.

Or, comment peut-on imaginer que la mise à jour de la TH, la réponse à des méls sur des questions courantes, l'instruction d'un gracieux ou d'un contentieux soient considérées comme des tâches prioritaires et ne puissent être mises entre parenthèse pendant 15 jours ou un mois, en fait jusqu'à la fin de cette crise sanitaire sans précédent.

Au moment où les chercheurs, les médecins, les ministres demandent aux français de rester chez eux, comment imaginer que les tâches précitées puissent être considérées comme absolument indispensables.

Comme nous l'avons déjà dit ces tâches peuvent s'exercer en télétravail et il convient de s'en tenir là.

Aujourd'hui les SPF sont fermés, les SPFE sont fermés, les SIE sont désertés, même la mise à jour des bases par les SDIF n'est plus considérée comme une tâche essentielle par le Ministre en vertu d'une communication du cabinet du Ministre en date d'hier.

Toutes les missions d'assiette des SIP peuvent être mises en sommeil le temps du confinement.

La règle est pourtant claire. Pour vaincre cette pandémie, il faut qu'un maximum de citoyens, et parmi ces citoyens un maximum d'agents des finances reste confiné.

Nous considérons qu'il est de votre responsabilité majeure de donner des consignes claires aux chefs des SIP de Tarbes, Lourdes et Lannemezan : les personnes exerçant ces missions dans les SIP doivent rester chez elles.

Je vous rappelle que la santé des agents de cette direction est de votre responsabilité, les exposer au danger eux et leur famille pour des missions non essentielles au fonctionnement de l'Etat et de la Nation, ne pas les protéger, serait une faute inqualifiable.

Je vous propose d'en reparler lundi à 9h30 en audio-conférence avec les autres membres du CHSCT et un expert, étant par ailleurs entendu qu'au vu de l'évolution de la situation d'autres mesures peuvent également être à l'ordre du jour.

Ainsi compte tenu de la décroissance manifeste du flux de mandats et de titres dans les trésoreries, il nous apparaît également essentiel de redéfinir les modalités des temps de présence des agents en trésorerie strictement en corrélation avec la particularité du secteur hospitalier et l'obligation d'assurer les payes des agents territoriaux et hospitaliers.

A notre niveau et compte tenu de la situation constatée, nous transmettons dès aujourd'hui copie des différentes correspondances et échanges mél à la fédération des finances CGT en lui demandant de saisir le secrétariat général du Ministère et demandons à notre syndicat national d'interpeller la Direction Générale.

Nous nous réservons par ailleurs la possibilité de saisir directement l'ARS, le Préfet des Hautes Pyrénées et l'Inspection du Travail.

Les élu-e-s CGT en CHSCT et en CTL.

Courriers électroniques et courriers qui ont précédé notre courrier du 19 mars 2020 :

Message du 18/03/20 19:07

> De : "Remi VIENOT" <remi.vienot@dgfip.finances.gouv.fr>
> A : "Alain ESTRADE" <recolan@orange.fr>, "ESTRADE Alain (65)" <alain.estrade@dgfip.finances.gouv.fr>
> Copie à : "VERGE Didier (65)" <didier.verge1@dgfip.finances.gouv.fr>, "Romain Pommier" <romain.pommier@dgfip.finances.gouv.fr>, jean-claude.faure@dgfip.finances.gouv.fr, "COATANEY Yannick (64)" <yannick.coatane@dgfip.finances.gouv.fr>, "SENMARTIN Pascale (65)" <pascale.senmartin@dgfip.finances.gouv.fr>, "CAGNAT Isabelle (65)" <isabelle.cagnat@dgfip.finances.gouv.fr>, "GOAZIOU Helene (65)" <helene.goaziou@dgfip.finances.gouv.fr>, "SolidairesFinancesPubliques.DDFiP65" <solidairesfinancespubliques.ddfip65@dgfip.finances.gouv.fr>
> Objet : Re: Demande d'intervention

>

>

M.Estrade,

> c'est au secrétaire élu du CHS que je m'adresse pour que l'on garde sur la question soulevée par M.Verge le sens des proportions.

> L'application du PCA (voir en PJ) a été largement amendé sur le sujet de la mise à jour TH, conformément à ce que nous avons dit mardi dernier pour en faire une activité moins prioritaire, le but étant de ne pas garder d'agent présent dans les SIP pour cette unique activité; par contre, il faut continuer à traiter les messages et recevoir les appels téléphoniques des usagers, les aider à moduler leur taux de PAS etc...

> il n'est pas question que j'intervienne pour juger de l'opportunité de l'affectation d'un agent sur telle ou telle tâche. Cela se traite au niveau de chaque poste comptable ou service.

>

> Compte tenu de ces éléments, je ne vois pas l'utilité de programmer un 3ème CHS informel dans la semaine.

> Au demeurant, enchaîner les réunions en présentiel avec des déplacements physiques est contraire à toutes les instructions en cours, dans la mesure où il n'y a aucun caractère d'urgence ou de gravité dans le sujet soulevé.

> Je vous propose de faire un point avec quelques(ou tous les) membres du CHS chaque semaine (le lundi matin à 9H30 si cela vous convient), en audio conférence sur plusieurs sites, pour apprécier l'évolution de la situation, et envisager de renvoyer d'autres agents chez eux si une baisse d'activité était constatée ou d'en rappeler d'autres si un événement particulier survient.

> Merci de me donner votre accord sur ce point.

>

> Bien à vous

Courrier au directeur du 18 mars 2020 :



Tarbes, le 18 mars 2020

M. Rémi Viénot

Président du CHSCT des Hautes Pyrénées
DDFIP 65
4 chemin de l'Ormeau
65 000 Tarbes

Monsieur le Président,

Lors de la seconde réunion exceptionnelle du CHSCT qui s'est tenue le 17 mars 2020, vous avez pris des mesures en cohérence avec le Plan de Continuité de l'Activité défini nationalement par la DGFIP.

Dans ce cadre, vous avez considéré que la mise à jour des bases TH ne constituait pas une mission prioritaire et que dès lors, les dispositions applicables à ce type de missions ne concernaient pas la mission de mise à jour.

Cela veut dire que les agents susceptibles d'appliquer ces mises à jour doivent être considérés comme des agents dont l'activité n'est pas liée à la continuité des missions essentielles des MEF et dès lors n'ont plus l'obligation de se rendre physiquement dans les services sauf s'ils sont appelés en renfort pour l'exercice de missions essentielles nécessitant une présence au bureau.

Les dispositions que vous avez prises lors du CHSCT du 17 mars 2020 doivent s'appliquer de manière uniforme et par principe d'égalité à l'ensemble des agents concernés par cette mission de mise à jour sur le département.

Il en va de votre responsabilité que, dans une situation de crise sanitaire inédite depuis la guerre, les agents soient traités de manière égalitaire.

Nous vous rappelons qu'en matière de santé des agents vous avez une responsabilité personnelle.

Or, nous constatons aujourd'hui que Mme Cagnat responsable du SIP de Lourdes a décidé unilatéralement de s'exonérer des mesures décidées collectivement dans le cadre du dialogue social et que vous aviez annoncées le 17 mars (mesures dont nous reconnaissons qu'elles sont, sur le point des mises à jour de base, plus favorables que le PCA).

Nous considérons que la responsable du SIP de Lourdes se doit d'appliquer les dispositions accordées en CHSCT, dispositions qui, nous le rappelons une nouvelle fois, doivent s'appliquer de manière égalitaire entre tous les agents du département.

Nous déplorons dans les circonstances actuelles devoir intervenir alors que les recommandations avaient été « calées ».

Dans ces conditions, et dans l'hypothèse où la situation du SIP de Lourdes n'évoluerait pas et ne se conformerait pas aux dispositions prises en CHSCT le 17 mars 2020, la CGT Finances Publiques 65 demande à être reçue sans délais.

Le secrétaire du CHSCT

Alain Estrade

Le 18/03/2020 à 11:37, VERGE Didier (65) a écrit :

>

Monsieur le président du CHSCT,

>

> En qualité de représentant du chsct, je vous transmets un courrier concernant le positionnement de la responsable du SIP de Lourdes concernant les missions prioritaires.

> Il est nécessaire de se rencontrer dès demain pour clarifier cette situation si aucune clarification est apportée aux agents du SIP de Lourdes.

>

> Cordialement,

>

>

>

Vergé Didier

> Centre des Finances Publiques

> SIP- E de LOURDES

> Tel : 05 62 42 51 66

----- Message transféré -----

Sujet : Re: suites du CHS informel de ce jour-2

Date : Wed, 18 Mar 2020 10:01:41 +0100

De : VERGE Didier (65)

De : <didier.verge1@dgfip.finances.gouv.fr>

Pour : Remi VIENOT <remi.vienot@dgfip.finances.gouv.fr>

Monsieur le Directeur,

Une réponse dans le cadre du chsct vous sera envoyée.

Je trouve déplorable voir lamentable à titre personnel le positionnement des Finances publiques dans son ensemble. Il faut rester chez soi pour éviter un engorgement des hôpitaux et on fait tout pour faire venir les collègues alors qu'il faudrait limiter drastiquement les déplacements.

A aucun moment, je ne conteste les missions prioritaires mais elles doivent être limitées. Vous prenez vos responsabilités vous êtes notre Directeur!

De plus, vous venez de me confirmer que votre positionnement est réellement ambigu et surprenant de la part d'un responsable.

Dans un contexte particulier, des mesures exceptionnelles ont été prises qui se traduisent au final par une présence au quotidien de personnels.

Il est clair donc que toutes nos missions sont prioritaires. La seule concession est d'admettre un roulement pour effectuer le quotidien de nos missions.

Ensuite, vous considérez que le personnel est prompt à profiter de l'occasion pour "se défiler" et ne pas travailler.

C'est assez "petit" de votre part et c'est mal connaître vos collaborateurs.



Vergé Didier
Centre des Finances Publiques
SIP- E de LOURDES
Tel : 05 62 42 51 66

----- Message original -----

Sujet : Re: suites du CHS informel de ce jour-2

De : Vienot Remi (65) <remi.vienot@dgfip.finances.gouv.fr>

Pour : Vergé Didier (65) <didier.verge1@dgfip.finances.gouv.fr>

Copie à : Capdevielle-fidel Olivier (65) <olivier.capdevielle-fidel@dgfip.finances.gouv.fr> ,

Coatanea Yannick (64) <yannick.coatanea@dgfip.finances.gouv.fr> , Romain Pommier

<romain.pommier@dgfip.finances.gouv.fr> , Jean-claude Faure <[\[claude.faure@dgfip.finances.gouv.fr\]\(mailto:claude.faure@dgfip.finances.gouv.fr\)> , Contard Stephane \(65\)](mailto:jean-</p></div><div data-bbox=)

<stephane.contard@dgfip.finances.gouv.fr> , Francoise Carrieu

<francoise.carrieu@dgfip.finances.gouv.fr> , Lacoste Christophe (65)

<christophe.lacoste@dgfip.finances.gouv.fr> , Alain Martinez

<alain.martinez@dgfip.finances.gouv.fr> , Goaziou Helene (65)

<helene.goaziou@dgfip.finances.gouv.fr>

Date : Mercredi 18 Mars 2020, 09:13

bonjour M.Vergé,

pour clore le débat sur la mise à jour de la TH , je vous prie de vous référer au plan de continuité de l'activité publié sur Ulysse hier , que vous trouverez en P.J, qui retrace toutes les missions prioritaires.

Vous y constaterez que parmi les missions prioritaires indispensables au fonctionnement de l'Etat (colonne de gauche) la mise à jour des bases locales est maintenue.

Si l'on peut effectivement considérer (c'est ce que j'ai fait hier) que cette mission n'est pas la priorité des priorités du court terme, elle ne peut, dans ces conditions (vu le PCA) , être totalement abandonnée.

Compte tenu du faible effectif du secteur d'assiette du SIP de Lourdes, Mme Cagnat est seule juge de déterminer qui , spécialisé sur la MAJ TH peut rentrer chez lui pour les 15 jours qui viennent, et qui , plus polyvalent , doit rester pour gérer la relation usager (téléphone et mèls), et les autres sujets les plus urgents.

Je me dois de vous rappeler que ce ne sont pas les agents qui décident de leur présence ou pas ; mais naturellement , la concertation est souhaitable comme toujours ...

Cordialement
RV

Le 18/03/2020 à 08:41, VERGE Didier (65) a écrit :

Bonjour,

Suite à ce message, je tiens à vous signaler que ma chef de service à planifié les missions prioritaires au SIP de Lourdes.

La saisie de la comptabilité fait partie des missions prioritaires. Cela concerne plus particulièrement le SIp "recouvrement".

Or je m'aperçois qu'elle a maintenu la présence des collègues de l'assiette.

Dès lors que la mise à jour de la TH a été retirée des missions prioritaires, il semble injustifié de réclamer leurs présences.

Soit clairement vous avez un double discours, soit ma chef de service fait du zèle.

Je compte sur vous pour rectifier cela car notre seul but doit être de limiter tout déplacement et de respecter les consignes de confinement.

L'évolution de la situation nous obligera à nous adapter mais pour le moment respectons le cadre que nous avons fixé collectivement.

Cordialement,



Vergé Didier
Centre des Finances Publiques
SIP- E de LOURDES
Tel : 05 62 42 51 66

DEUXIEME REUNION SUR LA CRISE DU CORONAVIRUS.

Suite aux dernières annonces présidentielle et ministérielle, une nouvelle réunion avec vos représentants en CHS-CT et le directeur s'est tenue ce matin.

Par rapport au message envoyé par le directeur hier soir, des précisions ont été apportées:

- Les missions prioritaires restent le versement des secours aux populations en difficulté (trésoreries).
- Soutien aux entreprises (SIE, PCE, Direction): traitement rapide des crédits d'impôt (ICE et direction pour instruction et ordonnancement, SIE pour la comptabilité).
- Paye, mandatement, recettes hors contentieux, activités hospitalières. (trésoreries).